

## IDENTITÉ NUMÉRIQUE : DES USAGES CONCRETS AU QUOTIDIEN !

France Identité est l'application de l'identité numérique officielle, conçue et garantie par l'État. Adossée à la carte d'identité format carte bancaire, elle permet à chaque citoyen âgé de 18 ans et plus de prouver son identité de manière simple et sécurisée et d'accéder aux services publics essentiels en ligne.

France Identité permet d'ores et déjà de disposer dans son smartphone de sa carte d'identité et de son permis de conduire en version numérique, pour les utiliser partout - en ligne, comme en face-à-face.

### Un outil utile au quotidien et partout

L'application permet de prouver son identité dans différentes situations et d'accéder à de nombreux usages concrets de la vie quotidienne en toute sécurité, tout en gardant la maîtrise de ses données personnelles.

- **Générer des justificatifs d'identité à usage unique** sans dévoiler toutes ses données personnelles, alternative sécurisée à la photocopie de la CNI qui protège des risques d'usurpation d'identité ;
- **Prouver son identité en face-à-face** par exemple à bord des trains ;
- **Présenter son permis de conduire numérique** en cas de contrôle ;
- **Accéder facilement sans identifiant et sans mot de passe à plus de 1 800 services en ligne** via FranceConnect ;
- **Accéder aux démarches les plus sensibles** grâce à l'identité numérique certifiée en mairie : procuration de vote 100 % dématérialisée et services via FranceConnect+ ;
- **Activer sa carte vitale dématérialisée** de manière immédiate et sécurisée via l'application Carte Vitale ;
- et à partir du 30 juin... **avoir sa carte grise dans son smartphone** (lire encadré).

Ces usages concrets, déjà utilisés par plus de 2,2 millions de citoyens, illustrent l'ambition concrète de France Identité : **simplifier les démarches, renforcer la sécurité et rendre l'administration plus fluide au quotidien.**

 **C'EST SIMPLE**  
Aussi simple que présenter sa carte d'identité dans le monde physique.  
Les avantages du numérique en plus !

 **C'EST PLUS SÛR**  
Vous êtes protégé contre les risques d'usurpation d'identité et gardez la main sur vos données d'identité.

 **C'EST UTILE AU QUOTIDIEN**  
Présenter votre permis de conduire numérique, prouver votre identité en ligne ou à bord des trains, accéder aux services publics essentiels..., France Identité vous accompagne partout.

## LA CARTE GRISE DISPONIBLE DANS FRANCE IDENTITÉ LE 30 JUIN !



À partir du 30 juin, les usagers de France Identité pourront importer leur carte grise. Avec plus de 39,3 millions de voitures en circulation en France au 1<sup>er</sup> janvier 2024\*, la carte grise numérique s'adresse à un grand nombre de citoyens. Cette nouvelle fonctionnalité concerne les usagers qui possèdent ou utilisent un véhicule immatriculé en France après 2009, c'est-à-dire portant un numéro au format AA-123-AA. Sont éligibles à l'import : les voitures particulières, les tricycles et quadricycles motorisés, les cyclo-moteurs à deux ou trois roues, les motocyclettes. La fonctionnalité est ouverte aux titulaires, co-titulaires ou locataires privés du véhicule (y compris en leasing). **Un même usager peut ainsi importer plusieurs cartes grises, s'il est rattaché à plusieurs véhicules.**

\* source : Service des données et études statistiques



## DOTATION DES TITRES SÉCURISÉS 2025 : CE QU'IL FAUT SAVOIR

La Dotation des Titres Sécurisés (DTS) est fixée à 100 millions d'euros au plan national en 2025. Cette enveloppe permet de soutenir l'activité des communes équipées de dispositifs de recueil (DR) pour les titres d'identité. Elle repose sur trois composantes : une part fixe, une part variable et un bonus incitatif.

### Une part fixe de 9 000 € par DR

Chaque commune percevra un forfait de 9 000 € par DR installé au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ce montant est identique pour tous les DR, quelle que soit leur activité.

### Une part variable liée à l'activité

Cette part vise à valoriser les mairies les plus actives. Elle est calculée à partir des demandes de passeports, cartes d'identité et certifications d'identité numérique enregistrées en 2024.

À noter : une certification d'identité numérique équivaut à 10 % d'un recueil.

Un coefficient d'activité est appliqué pour répartir équitablement cette part variable entre les communes selon leur performance (voir encadré).

### Un bonus « RDV mairie » de 500 € par DR

Un bonus de 500 € est attribué pour chaque DR connecté à la plateforme « RDV mairie » avec la fonctionnalité « anti-doublon » activée. En 2025, le taux de raccordement est de 81 % contre 78 % l'an dernier.

Quant à l'« anti-doublon », fonctionnalité généralisée depuis septembre 2023, rappelons qu'elle permet d'éviter les rendez-vous multiples en vérifiant automatiquement le numéro de pré-demande. Résultat : jusqu'à 15 % de créneaux libérés.

## À RETENIR

💰 **100 M€** : montant de l'enveloppe consacrée à la DTS 2025

📌 **Calcul basé sur l'activité 2024** : CNI, passeports, certifications d'identité numérique

📈 **Plus d'activité** = plus de dotation

🔗 **Bonus de 500 € pour chaque DR** raccordé à la plateforme de RDV et utilisant l'anti-doublon

### Les coefficients de pondération :

- Jusqu'à 1875 demandes : 0
- De 1876 à 2500 demandes : 1
- De 2501 à 3999 demandes : 1,5
- 4000 demandes et plus : 2,25

## TOUT SAVOIR SUR LE RECUEIL COMPLÉMENTAIRE PHOTO / SIGNATURE

**Vous avez un recueil complémentaire photo, signature ou les 2 ?** Vous ne savez pas si vous devez reprendre les empreintes de l'utilisateur, qui doit être présent, qui doit signer et quel document scanner... **Bonne nouvelle** : toutes ces informations sont désormais centralisées dans un mémento mis à votre disposition dans la rubrique « Documents mairie » de l'Espace Mairies : <https://moncompte.ants.gouv.fr/connexion>

Une simplification pour vous permettre de gagner du temps et d'éviter les erreurs.

### À noter également :

- l'âge de l'utilisateur – qui sert de référence – est le sien à la date du recueil de sa demande sur le DR ;
- pour le recueil complémentaire, le demandeur devra présenter :
  - son titre d'identité s'il en a un (CNI ou passeport),
  - la déclaration de perte ou de vol s'il a perdu ses titres d'identité,
  - le récépissé de la demande s'il s'agit d'une 1<sup>re</sup> demande et qu'il n'a pas d'autre titre.

RECUEIL COMPLÉMENTAIRE PHOTO / SIGNATURE : MÉMENTO			
CATÉGORIE USAGERS	RECUEIL COMPLÉMENTAIRE PHOTO	RECUEIL COMPLÉMENTAIRE SIGNATURE	RECUEIL COMPL. PHOTO ET SIGNATURE
MINEUR < 12 ANS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>NON</b></li> <li>• Présence exigée : responsable légal</li> <li>• À scanner : pièces d'identité responsable légal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>NON</b></li> <li>• Signature : responsable légal</li> <li>• Présence exigée : responsable légal</li> <li>• À scanner : pièces d'identité responsable légal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>NON</b></li> <li>• Signature : responsable légal</li> <li>• Présence exigée : responsable légal</li> <li>• À scanner : pièces d'identité responsable légal</li> </ul>
MINEUR ENTRE 12 ET 13 ANS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>OUI</b></li> <li>• Présence exigée : responsable légal + demandeur</li> <li>• À scanner : pièces d'identité responsable légal + demandeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>NON</b></li> <li>• Signature : demandeur</li> <li>• Présence exigée : responsable légal</li> <li>• À scanner : pièces d'identité responsable légal + demandeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>OUI</b></li> <li>• Signature : responsable légal</li> <li>• Présence exigée : responsable légal + demandeur</li> <li>• À scanner : pièces d'identité responsable légal + demandeur</li> </ul>
MINEUR > 13 ANS NON SIGNATAIRE DU TITRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>OUI</b></li> <li>• Présence exigée : responsable légal + demandeur</li> <li>• À scanner : pièces d'identité responsable légal + demandeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>OUI</b></li> <li>• Signature : demandeur</li> <li>• Présence exigée : responsable légal + demandeur</li> <li>• À scanner : pièces d'identité responsable légal + demandeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>OUI</b></li> <li>• Signature : responsable légal</li> <li>• Présence exigée : responsable légal + demandeur</li> <li>• À scanner : pièces d'identité responsable légal + demandeur</li> </ul>
MINEUR > 13 ANS NON SIGNATAIRE DU TITRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>OUI</b></li> <li>• Présence exigée : responsable légal + demandeur</li> <li>• À scanner : pièces d'identité responsable légal + demandeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>NON</b></li> <li>• Signature : demandeur</li> <li>• Présence exigée : responsable légal</li> <li>• À scanner : pièces d'identité responsable légal + demandeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>OUI</b></li> <li>• Signature : responsable légal</li> <li>• Présence exigée : responsable légal + demandeur</li> <li>• À scanner : pièces d'identité responsable légal + demandeur</li> </ul>
MAJEUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>OUI</b></li> <li>• Présence exigée : demandeur + tuteur</li> <li>• À scanner : pièces d'identité demandeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>OUI</b></li> <li>• Signature : demandeur</li> <li>• Présence exigée : demandeur</li> <li>• À scanner : pièces d'identité demandeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>OUI</b></li> <li>• Signature : demandeur</li> <li>• Présence exigée : demandeur</li> <li>• À scanner : pièces d'identité demandeur</li> </ul>
MAJEUR EN TUTELLE NON SIGNATAIRE DU TITRE TUTEUR PRÉSENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>OUI</b></li> <li>• Présence exigée : demandeur + tuteur</li> <li>• À scanner : pièces d'identité demandeur + tuteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>NON</b></li> <li>• Signature : tuteur</li> <li>• Présence exigée : tuteur</li> <li>• À scanner : pièces d'identité tuteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>OUI</b></li> <li>• Signature : demandeur</li> <li>• Présence exigée : demandeur + tuteur</li> <li>• À scanner : pièces d'identité demandeur + tuteur</li> </ul>
MAJEUR EN TUTELLE SIGNATAIRE DU TITRE (uniquement pour demande de CNI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>OUI</b></li> <li>• Présence exigée : demandeur</li> <li>• À scanner : pièces d'identité demandeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>OUI</b></li> <li>• Signature : demandeur</li> <li>• Présence exigée : demandeur</li> <li>• À scanner : pièces d'identité demandeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des empreintes : <b>OUI</b></li> <li>• Signature : demandeur</li> <li>• Présence exigée : demandeur</li> <li>• À scanner : pièces d'identité demandeur</li> </ul>

## VOUS SOUHAITEZ DÉMÉNAGER UN DR ? VOICI LA MARCHÉ À SUIVRE

### ✦ Étape 1 : Demande préalable obligatoire

Tout déplacement d'un dispositif de recueil (DR) doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de France Titres. Pour cela, remplissez le formulaire disponible sur l'Espace Mairies (<https://moncompte.ants.gouv.fr/connexion>) et envoyez-le, accompagné d'une lettre signée du Maire, à l'adresse suivante : [ants.support@interieur.gouv.fr](mailto:ants.support@interieur.gouv.fr).

### 📅 Déménagement temporaire ?

Précisez les dates aller et retour du DR, même approximatives.

### 📄 Vous avez plusieurs DR ?

Mentionnez les numéros des DR concernés au format : DR-XXXXX-XX

### 🔍 Deux situations possibles :

#### ◆ 1. Déplacement simple (même bâtiment/mobilier ou à moins de 100 m)

- ✓ Pas besoin de créer une nouvelle ligne
- ✓ Une fois validé par France Titres, le déplacement est assuré par les services techniques municipaux ou un prestataire adapté.

#### ◆ 2. Déplacement étendu (plus de 100 m ou dans un autre bâtiment)

📞 Création de ligne obligatoire par des techniciens agréés France Titres

📅 Délais à respecter :

- 12 semaines avant pour la métropole et les DOM
- 5 mois avant pour les COM

🔌 À la charge de la commune : installation des prises réseau (RJ45, fibre...)

☐ Le mobilier doit être en place avant intervention du technicien

🔍 En cas de fibre optique, vérifiez la disponibilité de la ligne avec votre opérateur. Si nécessaire, demandez la désaturation.

📌 **En résumé : pas de déménagement sans validation de France Titres et soyez vigilant aux délais d'intervention !**

## INDICATEURS

### Indicateurs cibles

Délai moyen d'obtention d'un RDV en mairie	Délai moyen d'instruction/production/acheminement
<b>30</b> jours	<b>21</b> jours

Taux de pré-demande	Nombre de recueils par DR par an
<b>80 %</b>	<b>3750</b>

### Au 24 juin 2025

Délai moyen d'obtention d'un RDV en mairie	Délai moyen d'instruction/production/acheminement*
<b>4</b> jours	<b>32,97</b> jours
Taux de pré-demande	Nombre de recueils par DR depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2025
<b>80,32 %</b>	<b>1000</b> (= 26,6%)